

- Édito : néolibéralisme
- 28 Septembre : mobilisation sans précédent des retraités
- Le souci de l'union
- Le CDCA, nouvelle instance consultative
- La CSG : une duperie !

## NEOLIBERALISME COMPULSIF

Le quinquennat débutant tente d'imposer un rythme effréné de **contre réformes, accompagnées d'un mépris de classe** de plus en plus affiché. Destruction du code du travail avec une précarisation des salariés inégalée depuis le XIXème siècle, réforme fiscale dont les couches sociales favorisées tireront le plus grand bénéfice, politique salariale qui tourne le dos aux engagements de campagne du candidat Macron qui devait être le président du pouvoir d'achat. En arrière plan, la diminution des cotisations sociales présentée comme moyen d'augmenter les salaires, accentue la fiscalisation de la sécu, prépare son étatisation voire sa privatisation et déresponsabilise le patronat.

Les fonctionnaires sont choyés : **suppression de 120 000 emplois, blocage du point d'indice, mesures réglementaires de revalorisation reportées... Les précaires ne sont pas oubliés** dans cette frénésie austéritaire avec la **suppression de plusieurs dizaines de milliers d'emplois aidés**. La lutte contre le chômage est plutôt mal partie.

Les **retraités** subiront une **hausse de 1,7 % de la CSG qui ne sera pas compensée** par le réajustement



des pensions de 0,8 % ne prenant en compte que l'augmentation des

## 28 septembre : mobilisation sans précédent des retraité.e.s

- 500 à Carcassonne,
- 300 à Narbonne
- 80.000 en France



**Les retraité.e.s étaient dans la rue pour dire leur désaccord profond face à l'injuste augmentation de 1,7% de CSG dont ils-elles vont subir l'impact après d'autres mesures fiscales antérieures qui affectent notamment leur pouvoir d'achat.** Et, c'est bien connu, plus le montant de la pension est faible, plus le ressenti des personnes est fort.

Malgré toutes les explications du gouvernement, malgré toute la connivence de beaucoup de médias pour stigmatiser ces nantis que nous serions, nous savons encore compter, nous n'avons pas besoin d'explications ou de pseudo pédagogie, nous avons besoin de justice sociale.

## Agressés !

S'en prendre aux travailleurs en réduisant leurs droits, faire les poches des plus anciens, organiser un véritable braquage de la Sécu en augmentant la CSG et en baissant les cotisations (cf. *article de Jean-Pierre Maisterra en page 4*), réduire honteusement l'APL, affaiblir toujours plus les services publics, s'attaquer à la Fonction Publique,... voilà quelques uns des choix que fait Macron pour bien montrer à celles

et ceux qu'il nomme les fainéants (les «sans dents» comme les appelait son prédécesseur), que la justice sociale à la mode libérale est à sens unique.

Dans cette France où **l'ISF est diminué et transformé (elle est pas belle la vie en Macronie ?)** et qui devient **championne d'Europe du versement des**

**dividendes** aux actionnaires (près de 34 milliards d'euros au 2<sup>e</sup> trimestre 2017), actifs et retraités sont tous malmenés, agressés.

Pour «s'en sortir», les actifs ne pourraient compter que sur les retraité.e.s, c'est-à-dire sur celles et ceux qu'ils seront eux-mêmes demain. En **faisant dépendre l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés de la baisse de celui des retraités**, Macron culpabilise les uns et les autres, il prend la responsabilité d'opposer les générations entre elles. **C'est la cohésion sociale, le bien vivre ensemble déjà durement mis à l'épreuve qui sont menacés.**

## Qui paie la CSG ?

Pour 89,6 %, ce sont les salariés, les entreprises n'y étant pas assujetties. Exonéré de ses responsabilités, le patronat rigole. Merci au gouvernement Rocard en novembre 1990 d'avoir utilisé le funeste article 49.3 pour valider la création de cette injustice sociale. Et merci aux gouvernements suivants d'avoir su profiter de l'aubaine, ne se privant pas d'accentuer les dégâts...

## Et maintenant ?

prix durant les 12 mois, après un gel de plusieurs années. Et la prochaine revalorisation sera retardée jusqu'en 2019.

**Cependant la riposte s'organise et le constat peut être fait de sa montée en puissance attestée par des défilés de plus en plus fournis.** Action contre la loi travail des 12 et 21 septembre qui se prolonge ce 19 octobre. Grève des routiers qui ont infligé un recul au pouvoir. Succès des manifestations de retraités du 28 septembre et de la grève unitaire de la fonction publique du 10 octobre.

**Devant ce pouvoir au service des riches, ce n'est pas le moment de lâcher.**

Guv AYATS

**Nous, retraité.e.s, comme nos jeunes et nos camarades actifs, nous sommes concernés par cette politique destructrice des solidarités,** par ces menaces qui pèsent sur la Sécu, par la baisse des moyens destinés aux collectivités territoriales, par la suppression des emplois aidés, par les attaques contre les services publics et la Fonction Publique,... tout cela contribuera notamment à la diminution des possibilités d'accès aux soins et des services de proximité. Et au même moment, le patient paiera 2€ supplémentaire par jour pour le forfait hospitalier.

Le «groupe des 9» (CGT, FO, CFTC, CGC, FSU, Solidaires, FGR, LSR, UNRPA) a été reçu le 28 septembre par la ministre de la santé et par le haut commissaire à la réforme des retraites.

**En apportant 255 000 pétitions contre la hausse de la CSG, nos représentants ont réaffirmé notre opposition ferme à son augmentation de 1,7 point et au gel des pensions pour 2018.** Ils ont réaffirmé que le-la retraité.e, ex-salarié.e, ne relevait pas de la charité mais avait droit à une retraite pour laquelle il.elle a cotisé.

**La ministre n'a apporté aucune réponse** à la colère des retraité.e.s. La réunion s'est conclue par un engagement de mettre en place des réunions de travail sur des dossiers les concernant.

**Le «groupe des 9» renouvelle sa demande d'être reçu rapidement par le Président de la République** pour traiter de questions concernant la place du retraité dans la société, la sauvegarde et la progression de son pouvoir d'achat, la mise en œuvre de la loi ASV de 2015. Lors de sa réunion, du 9 octobre, le «groupe des 9» a décidé de **nouvelles initiatives du 6 au 11 novembre.** Nous y reviendrons.

Alain CAZANAVE

La CSG passera de 6,6% à 8,3% soit une augmentation de 25% pour une personne retraitée (1 part) déclarant un revenu net imposable annuel supérieur à 14 375 € soit quasiment 1 200 € mensuels.

### Ce qui représente une perte de :

<b>pension mensuelle de 1 200 €</b>	245 € en moins par an	soit 20,40 € en moins par mois
<b>pension mensuelle de 1 400 €</b>	285 € en moins par an	soit 23,80 € en moins par mois
<b>pension mensuelle de 1 500 €</b>	312 € en moins par an	soit 26,00 € en moins par mois
<b>pension mensuelle de 1 700 €</b>	348 € en moins par an	soit 29,00 € en moins par mois
<b>pension mensuelle de 2 000 €</b>	408 € en moins par an	soit 34,00 € en moins par mois
<b>pension mensuelle de 2 400 €</b>	696 € en moins par an	soit 58,00 € en moins par mois



## Le souci de l'union : une constante pour la FSU

**L**a volonté sans faille de la FSU d'aboutir à une **initiative unitaire** de toutes les organisations syndicales de la Fonction Publique a porté ses fruits.

**L**e **mardi 10 octobre**, début du rendez-vous salarial fixé par le gouvernement, **les fonctionnaires ont manifesté partout en France à l'appel de CFTD, CFE-CGC, CFTC, CGT, FA (autonomes), FO, FSU, UNSA et Solidaires.** De nombreux retraités se sont joints aux rassemblements et aux cortèges.

**C**e front syndical uni n'était pas apparu depuis plus de deux quinquennats. Saluons ici les efforts de la FSU et de notre secrétaire générale Bernadette Groison pour réussir, en deux réunions les 30/08 et 14/09, à engager tous nos partenaires syndicaux dans la même lutte pour la défense de la Fonction Publique, de ses usagers et de ses agents. Cette unité pour le développement des services publics et la cohésion du pays est un espoir pour le mouvement social d'autant qu'il faudra probablement «remettre le couvert»...

## CDCA : les retraité.e.s réellement écouté.e.s et défendu.e.s ?

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (**CDCA**) de l'Aude a été installé ce vendredi 6 octobre 2017, dans la grande salle de réunion du Conseil Départemental, sous la présidence de Mme Hélène SANDRAGNÉ, présidente de la commission Autonomie au Conseil Départemental.

Cette nouvelle instance, seulement consultative, permet de **renforcer la démocratie locale participative, sur toutes les questions relatives au handicap et à la vieillesse**. Issu de la fusion du CODERPA (Comité départemental des retraités et personnes âgées) et du CDCPH (Conseil départemental consultatif des personnes handicapées), le CDCA est instauré en application de l'article 81 de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement du 28 décembre 2015.

*Près de 100 personnes, assises en rangs d'oignons face à la tribune, toutes très différentes dans leur degré d'implication et de représentation des personnes âgées, retraitées ou handicapées, cela fait beaucoup pour établir un dialogue concret, constructif et efficace. Mais bon, il s'agissait de la première mise en place...*

Ajoutons que les quelques questions et/ou demandes de la salle ont toutes trouvé, sinon une réponse positive immédiate, au moins une oreille attentive et une promesse d'étude.

Là où le bât blesse, c'est dans le rapport de forces et la possibilité de défendre réellement les intérêts des personnes concernées. Les textes officiels stipulent que le CDCA est divisé en deux formations spécialisées (personnes âgées et handicapées) de 48 membres chacune et comprenant 16 représentants des personnes retraitées, 12 représentants des institutions, 10 représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes concernées et 8 représentants les personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées (communs aux deux formations).

**En clair, dans chaque formation spécialisée, seuls 16 membres représenteront effectivement les intérêts des personnes concernées (personnes âgées ou handicapées) sur 48 ;** ils (elles) seront 32 sur 85 en formation plénière compte-tenu des membres communs à certaines formations... On a déjà fait mieux en termes de représentation équitable !

Cependant, comme c'était déjà le cas avec le CODERPA, l'expérience des usagers sera alliée à l'expertise des professionnels afin que des initiatives adaptées au mieux aux publics concernés soient proposées. Les membres de cette instance seront appelés à réfléchir ensemble à la mise en œuvre et au déploiement des politiques publiques dans le champ du handicap et de la gérontologie.

Le rôle du CDCA est d'**émettre des avis et des propositions**, sur des thèmes aussi variés que le transport, le logement, les activités physiques et intellectuelles, etc... pour :

- renforcer la participation des usagers et de leurs proches à l'élaboration et au suivi des politiques qui les concernent,
- assurer une meilleure coordination des différentes institutions qui mènent ces politiques,
- participer à l'élaboration et la mise en œuvre de ces politiques.

Cela posé, nous ne boudons pas notre plaisir (c'est un euphémisme !) de prendre à bras le corps les revendications des personnes concernées et de les défendre du mieux possible, afin de compenser ce déficit de représentation imposé par les textes gouvernementaux. Ce d'autant que la volonté de dialogue libre et constructif a été affichée par toutes les parties.

Régis TRILLES

### 1- Siègeront au CDCA au titre de la FSU Aude :

- Formation spécialisée pour les personnes âgées (1<sup>er</sup> collège)
  - titulaire : Jeanne MORER
  - suppléant : Guy AYATS
- Formation spécialisée pour les personnes âgées (3<sup>e</sup> collège)
  - titulaire : Ghislaine RICARD
  - suppléante : Mauricette TESTAUD
- Formation spécialisée pour les personnes handicapées (3<sup>e</sup> collège)
  - titulaire : Sylvaine ROUSSEAU
  - suppléante : Angèle FONTANA

### 2- Formation spécialisée pour les personnes âgées (1<sup>er</sup> collège) :

- Régis TRILLES siègera en tant que titulaire au titre de la FGR-FP Aude

## CSG : duperie, dangers, baisse du pouvoir d'achat...

**Le transfert du salaire socialisé**



**vers le salaire net est une énorme duperie**

De gouvernement en gouvernement, d'exonérations économiquement stériles en mesures socialement négatives, de campagne idéologique en campagne idéologique sur les thèmes du «coût du travail» ou des «charges insupportables», le vieux souhait du patronat fait, avec les dernières annonces du pouvoir en place, un pas de plus vers sa concrétisation : se débarrasser enfin de la cotisation sociale qui lui a été imposée à la Libération par les créateurs de la Sécu.

Est-il nécessaire de rappeler que ce choix de la cotisation n'avait rien d'anodin ?

- Il motive une gestion démocratique et non étatique de la protection sociale avec une présence de représentants des salariés et des employeurs dans les organismes de décisions, qui, pendant longtemps, étaient élus !
- Et surtout il traduit une conception du financement de cette même protection sociale fondé sur la création des richesses dans l'entreprise. Dans cette logique, **la cotisation n'est pas une «charge» mais simplement du salaire, un salaire dit socialisé dont le but est de permettre à chacun de faire face solidairement aux aléas de l'existence.** Ayons toujours en tête les dires de Michel Etiévent, biographe d'Ambroise Croizat : «Le salaire net, c'est pour le quotidien du mois. Le salaire brut, c'est pour la vie.»

C'est pourquoi le discours gouvernemental annonçant une possible progression du pouvoir d'achat des salariés actifs (surtout du privé) par un transfert du salaire socialisé vers le salaire net est une énorme duperie. Par ce tour de passe-passe opposant les deux formes du salaire, il veut évacuer la question de fond : l'urgence de l'augmentation de l'ensemble du salaire (net et socialisé) dans la valeur ajoutée c'est-à-dire une nouvelle répartition des richesses produites...

**C'est une énorme tromperie d'autant qu'une telle disposition s'accompagne d'une forte augmentation de la CSG. Et là il y a danger ! Un double danger ...**

### Un double danger...

- Un nouveau danger de division. **Une grande partie des retraités va subir cette nouvelle ponction sur leur pension sans compensation**, une décision qui sera justifiée par le discours mensonger et récurrent sur les «retraités nantis» qui devraient accepter de faire des efforts pour le pouvoir d'achat des salariés actifs...
- Et surtout danger pour le devenir de la protection sociale. Le recours à la CSG n'est pas gratuit. Il s'inscrit dans un financement basé sur la fiscalisation car la CSG est un impôt qui touche essentiellement les revenus des ménages (salaires, indemnités chômage, pension de retraite et d'invalidité ...). Le financement change alors de nature : il renforce la dimension étatique de la gestion et le **désengagement des entreprises de leur responsabilité sociale.**



Ce basculement progressif et aujourd'hui accéléré de la cotisation vers la fiscalisation ne peut que réjouir le grand patronat et la finance : il y a à terme pour eux une **manne de 470 milliards de cotisations, en fait de salaires socialisés à récupérer !**

Si cette nouvelle augmentation de la CSG est à combattre parce qu'elle va se traduire par une **baisse du pouvoir d'achat de tous**, les calculs politiques et politiques qu'elle recouvre doivent être démontés : **enfumage pour les actifs, mise à l'index des retraités, accélération de la remise en cause des principes originels et solidaires de notre Sécu...** C'est ce que la FSU a dénoncé lors des rassemblements du 28 septembre.

Jean Pierre Maisterra